



Etangs du canal d'Ille-et-Rance

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5300050

Compte-rendu – réunion du 16 mars 2022 à Hédé-Bazouges

Ordre du jour

- Information sur l'élection de la présidence du COPIL Natura 2000
- Projet de mise à jour du Docob et de cartographie des habitats,
- Point sur les contrats Natura 2000 réalisés et à venir et sur les MAEC,
- Point sur les évaluations d'incidences Natura 2000 et discussion autour du projet de Festival « Hors-Norme » à Bazouges-sous-Hédé,
- Présentation des actualités sur les barrages des étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance.

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

Yann SOULABAILLE, Vice-Président du Département d'Ille-et-Vilaine en charge de la Biodiversité, des Espaces naturels sensibles et de l'Eau

Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, chargée de mission N2000

Guillaume DUTHION, Département d'Ille-et-Vilaine, chargé d'études Espaces Naturels

Lou-Anh RAVAINÉ, Département d'Ille-et-Vilaine, apprentie

Adrien NOEL, commune de Dingé

Gwenolé MELL, commune de Hédé-Bazouges

Dominique BATAIS, commune de Marcillé-Raoul

Nicolas COEFFIC, commune de Montreuil-sur-Ille

Yann ROYER, commune de Saint-Symphorien

Daniel HOUITTE, commune de Vignoc et communauté de commune « Val d'Ille-Aubigné »

Thomas PELERIN, communauté de commune Val d'Ille-Aubigné

Jean-Frédéric SOURDIN, communautés de communes « Couesnon-marches de Bretagne »

Caroline BAGUENARD, communautés de communes « Couesnon-marches de Bretagne »

Rozenn HUBERT-CORNU, communauté de commune « Pays de la Bretagne romantique »

Sandra DE MARCHI, Direction des voies navigables de la Région Bretagne

Samuel FAUCHON, Direction des voies navigables de la Région Bretagne

Aurélien FRITOT, Syndicat mixte du Bassin du Linon

Pauline SYLVESTRE, Pays de Rennes

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Florian GUERINEAU, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
Hugues LEFRANC, Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Pierre BROSSIER, Centre national de la propriété forestière
Bernard HOUSSAIS, Comité départemental de randonnée pédestre
Pierre LETORT, Association départementale de chasse fluviale

Représentants de l'État

Sébastien JIGOREL, DDTM 35 – chef du Service Eau et Biodiversité
Laëtitia GUERE, DDTM 35 – Service Eau et Biodiversité, Chargée de mission Natura 2000

Ouverture de la réunion par Sébastien Jigorel de la DDTM d'Ille-et-Vilaine. Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 désignent, pour une durée de trois ans, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité de pilotage. Suite aux élections départementales de 2021, et au changement de conseiller départemental délégué aux espaces naturels, il est nécessaire de procéder à la réélection du président du comité de pilotage Natura 2000. Le collège des élu.es a été convoqué par la DDTM d'Ille-et-Vilaine le même jour à 14h00 pour procéder à la mise au vote du mandat du président de Copil et de la structure animatrice.

Le quorum étant atteint (avec deux procurations), ces élections ont pu être effectuées en séance.

Tour de table

1. **Élections de la structure porteuse et du président de COPIL**

En préambule, Laëtitia GUERE expose le cadre du dispositif Natura 2000 et sa déclinaison en France avec un focus sur le rôle du président de Comité de Pilotage (ou COPIL), de la structure porteuse et de l'animateur Natura 2000. Cf présentation de la DDTM ci-jointe.

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine renouvelle le souhait d'assurer à nouveau le rôle de structure porteuse de l'animation du site Natura 2000. Aucune autre structure ne se porte candidate. En revanche, deux élus se portent candidats à la présidence du COPIL et présentent leurs ambitions pour le site Natura 2000, à savoir :

- M. Yann SOULABAILLE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles (ou ENS), évoque l'implication historique du Département dans la politique Natura 2000 et les ENS, ainsi que l'important travail d'extension de périmètre du site des Etangs du Canal d'Ille-et-Rance et les enjeux d'amélioration des connaissances et cartographie des habitats sur ce nouveau périmètre ;

- M. Nicolas COEFFIC, conseiller municipal délégué aux affaires rurales et environnement à la mairie de Montreuil-sur-Ille, insiste sur l'intérêt d'avoir un relais local proche des acteurs du territoire afin de rendre plus visibles les nombreuses actions menées sur le site en partenariat avec le Département.

Les résultats des votes ont désigné M. Nicolas COEFFIC pour la présidence du COPIL (5 votes en faveur de M. Nicolas COEFFIC, 3 votes en faveur de M. Yann SOULABAILLE et 3 votes nuls), ainsi que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine à l'unanimité en tant que structure animatrice pour les 3 prochaines années de mars 2022 à mars 2025.

1. Mise à jour du Docob et cartographie des habitats

Armelle ANDRIEU rappelle l'historique de modification du périmètre Natura 2000, démarche validée par le copil en 2015. Suite à la transmission du nouveau périmètre en 2019 à la commission européenne, le site est considéré comme pSIC (projet de site d'intérêt communautaire), statut qui permet de proposer des contrats Natura 2000. Le ministère de la transition écologique devrait publier prochainement l'arrêté modificatif portant désignation du site Natura 2000 « Etangs du canal d'Ille et Rance » après avoir consulté le public en janvier 2022, validant définitivement le nouveau site.

Remarque Post-Copil :

L'arrêté portant désignation du nouveau périmètre Natura 2000 a été publié au Journal Officiel en date du 11 mars 2022. Retrouvez l'arrêté sur le site Légifrance : [Arrêté du 11 mars 2022 modifiant l'arrêté du 4 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000 « Etangs du canal d'Ille et Rance » \(zone spéciale de conservation\)](#)

Désormais, il est nécessaire d'approfondir les connaissances sur le périmètre Natura 2000 modifié et en particulier de disposer d'une cartographie des habitats sur l'ensemble du site. En effet, ces éléments sont indispensables pour bien planifier les actions de restauration d'habitats d'intérêt communautaire et pour adapter les projets en cas d'évaluation des incidences. Compte tenu du nombre important de paramètres pouvant décrire et caractériser un habitat, il est généralement préférable de décrire la végétation. C'est pourquoi il est proposé de réaliser en 2023 la typologie phytosociologique des végétations du site Natura 2000. Ce travail sera effectué avec l'appui d'un.e stagiaire de master 2 en co-encadrement avec le conservatoire botanique national de Brest.

Suite à l'extension du périmètre et aux nouvelles données d'inventaires, il est également nécessaire de mettre à jour le Docob et de créer de nouvelles fiches-espèces et fiches-actions.

Il est proposé au comité de pilotage de créer un groupe de travail dédié à la révision du Docob.

Le Formulaire standard de données (FSD), « fiche d'identité » du site Natura 2000, est le support de l'information transmise à la Commission européenne sur le réseau de sites national. Les données sont disponibles sur [le site national de l'INPN](#). Le FSD sera à mettre à jour régulièrement, suivant l'actualisation des données naturalistes.

Ce sera le cas par exemple, lorsque la présence de la loutre sera confirmée sur le site Natura 2000. En effet, cette espèce d'intérêt communautaire a été observée en automne 2021 au nord de Rennes sur le bassin versant de l'Ille, à la confluence avec l'Illet. Suite à une journée de prospection organisée par le Groupe Mammalogique Breton, des indices de présence (épreintes) ont été trouvés. C'est une première depuis 1992.

2. Point sur les contrats Natura 2000 et les MAEC

Afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire, le réseau Natura 2000 propose trois outils contractuels :

- La **charte Natura 2000** propose des engagements de bonnes pratiques à destination des propriétaires et usagers du site
- Les **contrats Natura 2000** prennent la forme d'un engagement volontaire entre un particulier ou une association ou encore une collectivité et l'Etat (Préfet de département) dans le but de restaurer des habitats naturels ou habitats d'espèces. Ce contrat, d'une durée de 5 ans comporte un ensemble d'engagements. Il définit la nature et les modalités des aides financières de l'Etat et de l'Europe et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.
- Les contrats agricoles prennent la forme de **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques** (MAEC).

Depuis l'extension du périmètre, de nombreuses actions de restauration d'habitats d'intérêt communautaires se sont mises en place : des travaux de restauration de milieux ont été réalisés (via des contrats Natura 2000 ou d'autres dispositifs financiers) et des agriculteurs se sont engagés dans des MAEC.

Parmi les contrats Natura 2000, deux types sont proposés : les **contrats forestiers** et les **contrats « ni forestier ni agricole »**. Deux contrats Natura 2000 ont été signés récemment sur le site Natura 2000 :

- Un contrat Natura 2000 forestier a été signé avec le propriétaire privé de la forêt du haut de Tanouarn et du bois de Villiétin. Parmi les actions réalisées : création de clairières afin de préserver des landes humides ; création de mares forestières et conservation d'ilots de sénescence afin de préserver les chauves-souris et les insectes saproxyliques.
- Un contrat Natura 2000 « ni-ni » a été signé avec la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans le but de restaurer une prairie humide oligotrophe (habitat Natura 2000 - 6410). Les travaux sont présentés par Thomas PELERIN de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Guillaume DUTHION précise que le Département est propriétaire de prairies situées en bordure de l'étang du Boulet. Ces prairies sont entretenues par du pâturage ou par de la fauche par le biais de conventions ou de baux ruraux à clause environnementale avec des agriculteurs. OU par défaut, par des entreprises spécialisées. Le conservatoire botanique national de Brest, qui accompagne le Département dans le suivi des végétations des prairies, alerte régulièrement sur les enjeux liés aux prairies de fauche. En effet, ces milieux sont patrimoniaux et sont en forte régression au niveau régional.

Les suivis écologiques réalisés sur ses prairies pourront être mis à disposition de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans le cadre de l'évaluation de leur projet de restauration.

Suite à une remarque de Pierre LETORT, il est précisé que dans la mesure du possible, la fauche doit être réalisée de manière centripète et des bandes non fauchées doivent être laissées dans la prairie pour permettre des zones refuges pour la faune.

Les différentes MAEC sont présentées au comité de pilotage (cf. diaporama). Le bilan de l'animation 2021 est plutôt réussi malgré des délais très courts (calendrier habituel : feu vert de la commission régionale fin mars pour l'engagement des exploitant.es au plus tard au 15 mai) et la difficulté d'obtenir les coordonnées des personnes concernées. L'essentiel des contractualisations a eu lieu sur le bassin versant de l'Ille, de l'Illet et de la Flume : 77 ha engagés dans des MAEC correspondant à 6 exploitations.

D'autres actions de restauration d'habitats d'intérêt communautaire ont également été réalisées sur le site, hors contrats Natura 2000. Il s'agit de la restauration de bas marais acidiphile (6410) et tourbière dégradée (7120) (étang de Bazouges) et de prairie à Molinie (6410) et landes humides (4020*) (butte des épinettes de l'étang du Boulet). Samuel FAUCHON présente les travaux réalisés par la Région Bretagne sur ces deux sites.

Enfin, des actions sont envisagées en partenariat avec les syndicats de bassin versant :

- Le bassin versant du Linon prépare un nouveau programme d'actions et de travaux sur les milieux aquatiques. Dans ce cadre, un projet de restauration de cours d'eau et zones humides sur la ZNIEFF des étangs de Basse Forêt est en cours de réflexion. L'objectif est double : restaurer le cours d'eau et s'assurer de la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Un projet de restauration de lande et de zone humide est à l'étude sur une exploitation agricole à Dingé, en partenariat avec l'EPTB Eaux et Vilaine (anciennement syndicat intercommunal des bassins versant de l'Ille, de l'Illet et de la Flume).

Florian GUERINEAU précise qu'une étude est en cours afin d'étudier les phénomènes d'assec de l'Ille amont. Cette étude est conduite par l'EPTB Eaux et Vilaine en partenariat avec la fédération de pêche et le Département d'Ille-et-Vilaine. Dans le cadre de cette étude qui se déroule sur la tête de bassin versant de l'Ille (Ille amont et affluents), un volet sera consacré au fonctionnement hydrologique du marais de Vaux.

3. **Evaluations d'incidences Natura 2000**

Une formation sur les évaluations d'incidences Natura 2000 a été organisée avec la DDTM d'Ille-et-Vilaine en novembre 2021. L'objectif était d'informer les services urbanisme des collectivités sur l'instruction des demandes d'évaluations des incidences Natura 2000.

Les communes sont en charge de l'instruction de dossiers d'urbanisme (travaux soumis à permis d'aménager ou déclaration préalable, servitudes, etc.), d'autorisation de manifestations sportives. Ces travaux et projets, lorsqu'ils se déroulent dans un site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 par le porteur de projet. **Les communes sont donc aussi service instructeur de ces dossiers d'évaluation des incidences.**

De même, lorsque des projets soumis à évaluation des incidences doivent faire l'objet d'une AOT sur le Domaine Public Fluvial, **c'est au service de la Région Bretagne d'instruire les évaluations d'incidences.**

La DDTM d'Ille-et-Vilaine vient en appui de ces services instructeurs en cas de besoins.

Armelle ANDRIEU rappelle le rôle de la structure animatrice dans les évaluations des incidences Natura 2000 : faciliter le montage des dossiers et accompagner les porteurs de projets. En aucun cas la structure animatrice Natura 2000 ne décide du déroulement ou non d'un projet. C'est le rôle des différents services instructeurs concernés par le projet (DDTM, communes, etc.).

Le projet de festival « Hors norme » a été présenté. Il s'agit d'un festival proposant des concerts et projection cinéma dans les arbres à la Guénaudière entre l'étang de Bazouges et le canal. Du fait d'un enjeu important pour les chauves-souris sur le secteur où se déroule le festival, l'avis du comité de pilotage Natura 2000 est sollicité. Gwenolé MELL indique qu'il ne faut pas que le site Natura 2000 induise une interdiction des projets culturels et socio-économiques. Une adaptation des projets est nécessaire afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux. Guillaume DUTHION précise que toutes les chauves-souris sont des espèces protégées. Concernant la période de déroulement du festival, il faut être vigilant et prendre en compte les espèces migratrices.

En effet, des arbres du secteur pourraient être utilisés en automne comme poste de chant pour la Noctule commune, chauves-souris en forte régression en Bretagne et Pays de Loire. L'avis du Groupe Mammalogique Breton et de Bretagne Vivante est indispensable.

4. **Actualités sur les barrages des étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance**

Sandra DE MARCHI de la Région Bretagne, présente un état des lieux des barrages des étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance et les travaux de confortement et de sécurité à prévoir dans les prochaines années. **Cf. diaporama**

Florian GUERINEAU précise que la mise en place d'une vanne de fond automatisée sur le barrage de l'étang de Hédé permettra de gérer finement les niveaux d'eau et sera bénéfique pour la faune piscicole. En revanche, l'évacuation par la vanne des eaux de surface va entraîner le réchauffement du cours d'eau en aval, ce qui impactera le milieu aquatique.

Relevé de décisions

- ✓ Validation de la proposition d'organisation d'un groupe de travail sur la révision du Document d'objectifs du site Natura 2000
- ✓ Proposition d'organiser une réunion sur le terrain entre l'animatrice Natura 2000, le porteur de projet du festival « Hors norme », la Région Bretagne et les partenaires naturalistes